

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°1240

présenté par

Mme Sicard, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaupain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessimy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griset, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

			<i>(en euros)</i>
<i>Programmes</i>	<i>+</i>	<i>-</i>	
<i>Sport</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Jeunesse et vie associative</i>	<i>0</i>	<i>465 000 000</i>	
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>TOTAUX</i>	<i>0</i>	<i>465 000 000</i>	
<i>SOLDE</i>	<i>-465 000 000</i>		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le service civique pour réaliser 465 000 000 euros d'économies au budget de l'État.

Alors que l'objectif initial du service civique, tel que présenté par la loi du 10 mars 2010, était louable sur le papier, il s'avère que les missions portées par ledit dispositif, constituent un véritable dévoiement de cet objectif.

Sous couvert de « renforcer la cohésion nationale », « promouvoir la mixité sociale » et « favoriser l'engagement citoyen des jeunes », le dispositif finance des programmes d'accompagnement des demandeurs d'asile ou des missions « interculturelles » à l'étranger qui s'apparentent à des véritables vacances aux frais du contribuable.

En conséquence, et au vu du rapport de la Cour des comptes qui déplorait déjà « une dépense budgétaire croissante et malévaluée », le présent amendement vise à minorer, en autorisant l'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action 04 – Développement du service civique, du programme budgétaire 163 – Jeunesse et vie associative, d'un montant de 465 000 000 euros.

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°1243

présenté par

Mme Sicard, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaupain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessimy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griset, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

			<i>(en euros)</i>
<i>Programmes</i>	<i>+</i>	<i>-</i>	
<i>Sport</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Jeunesse et vie associative</i>	<i>0</i>	<i>165 000 000</i>	
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>TOTAUX</i>	<i>0</i>	<i>165 000 000</i>	
<i>SOLDE</i>	<i>-165 000 000</i>		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à minorer, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action 04 – Développement du service civique, du programme budgétaire 163 – Jeunesse et vie associative, d'un montant de 165 000 000 euros.

Alors que l'objectif initial du service civique, tel que présenté par la loi du 10 mars 2010, était louable sur le papier, il s'avère que les missions portées par ledit dispositif, constituent un véritable dévoiement de cet objectif.

Sous couvert de « renforcer la cohésion nationale », « promouvoir la mixité sociale » et « favoriser l'engagement citoyen des jeunes », le dispositif finance des programmes d'accompagnement des demandeurs d'asile ou des missions « interculturelles » à l'étranger qui s'apparentent à des véritables vacances aux frais du contribuable.

En conséquence, et au vu du rapport de la Cour des comptes qui déplore déjà « une dépense budgétaire croissante et malévaluée », il convient de restreindre le périmètre des missions éligibles au service civique.

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°2691

présenté par

M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

			(en euros)
Programmes	+	-	
<i>Sport</i>	0	132 371 522	
<i>Jeunesse et vie associative</i>	0	0	
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	0	27 628 478	
<i>Fonds d'aide aux colonies de vacances et camps descoutisme(ligne nouvelle)</i>	160 000 000	0	
TOTAUX	160 000 000	160 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à abonder leprogramme n° 163 « Jeunesse et vie associative » afin de créer unfonds d'aide aux colonies de vacances et camps de scoutisme.

En 2023, 4,7 millions d'enfants ne sont pas partis en vacances.

Pour rappel, il existe actuellement 4 grands dispositifs d'aide au départ:

- VACAF par les caisses d'allocations familiales ;
- Pass'Colo, gelé dans le présent projet de loi de finances;
- Les chèques vacances et dispositifs des comités sociaux d'entreprises, que le Gouvernement vient taxer dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ;
- Colos apprenantes, menacées de suppression par le gouvernement dans ce présent projet de loi de finances.

Le Gouvernement abandonne donc bel et bien ses promesses de vacances pour toutes et tous.

Cet amendement propose en conséquence la création d'un fonds d'aide aux colonies de vacances et camps de scoutisme au sein de la mission Sport, jeunesse et vie associative. Son financement pourrait reposer pour 102,7 millions d'euros sur :

- Le montant du dispositif « Colos apprenantes » à hauteur de l'année 2025 (36,8 millions d'euros) ;
- Le montant du dispositif du Service national universel (SNU) – supprimé fort heureusement dans ce projet de loi – à hauteur de l'année 2025 (65,9 millions d'euros).

Pour commencer par aider 400 000 enfants sur une année (soit la moitié d'une classe d'âge), il est proposé de doter ce fonds d'un montant total de 160 millions d'euros.

Les colonies et camps de vacances sont des lieux et des temps rares, où un enfant peut vivre éloigné des écrans, s'amuser et interagir avec ses pairs et découvrir la nature. Ces expériences fortes permettent aux jeunes de reprendre confiance en eux, de vivre la mixité sociale et l'altérité, de tisser des liens humains et de leur offrir des parenthèses dans un quotidien parfois difficile.

Nous appelons enfin le Gouvernement à entreprendre une fusion des dispositifs éparpillés d'aide au départ en vacances des jeunes en s'appuyant sur ce fonds d'aide aux colonies de vacances et camps de scoutisme.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une diminution de 27 628 478 euros, en AE et en CP, du programme n° 385 « Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 », à hauteur de 13 000 000 euros, en AE et en CP, pour l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques Alpes 2030 » et à hauteur de 14 628 478 euros, en AE et en CP, de l'action 02 « Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030 » ainsi qu'une diminution de 132 371 522 euros, en AE et en CP (hors titre 2), de l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme n° 219 « Sport ».
- Un transfert de 160 000 000 euros, en AE et en CP, à destination d'un nouveau programme

intitulé « Fonds d'aide aux colonies de vacances et camps de scoutisme ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°614

présenté par

M. Boumertit, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

			(en euros)
Programmes	+	-	
<i>Sport</i>	0	100 000 000	
<i>Jeunesse et vie associative</i>	0	0	
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	0	0	
<i>Fonds de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (ligne nouvelle)</i>	100 000 000	0	
TOTAUX	100 000 000	100 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LaFrance insoumise propose la création d'un fonds de soutien aux structures et associations d'éducation populaire à destination des jeunes (dont associations JEP et MJC).

Le 11 octobre dernier, les MJC se sont joints à la mobilisation de secteur associatif pour dénoncer les fragilités du secteur, dont les activités et métiers sont en péril. En 15 ans, la part des subventions a ainsi baissé de 41% dans le budget des associations. Un tiers d'entre elles déclarent avoir leurs activités à la baisse pour survivre et certaines disparaissent. Cela signifie donc moins d'accueil, moins de prise en charge des plus fragiles et moins de cohésion sociale. Face à cette situation déjà difficile, ce PLF 2026 prévoit une saignée dans le budget dédié à la jeunesse et l'éducation populaire. Le budget alloué à l'éducation populaire baisse ainsi de 41,2 millions d'euros soit -28%, notamment en raison de la fin des colos apprenantes.

Les MJC de France, Jeunesse au Plein Air et 46 autres acteurs ont co-signé une lettre pour dénoncer la fin des colos apprenantes dans ce PLF 2026 alors qu'en 2023 4,7 millions d'enfants ne sont pas partis en vacances, soit 2 enfants sur 5. Entre 2020 et 2024, ce sont plus de 400 000 enfants qui ont bénéficié du dispositif et ont pu partir en vacances, parfois pour la première fois. En ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant en 1990, la France s'est engagée à garantir à chaque enfant le droit « au repos, aux loisirs et à la participation à des activités récréatives et culturelles » (article 31). Dans leur lettre, les associations rappellent que ce « droit n'est ni accessoire ni symbolique, il est le socle du développement et de l'émancipation de l'enfant. Priver les enfants les plus fragilisés de vacances par de telles décisions est un réel manque et désengagement. » Si nous ne sommes pas favorables aux colos apprenantes, le droit aux loisirs, au sport, à la culture et au repos des enfants est un droit fondamental qui doit être renforcé grâce au soutien aux MJC et associations agréées JEP.

Les MJC et les associations agréées JEP sont en effet essentielles et oeuvrent dans de nombreux domaines : lutte contre toute forme de discriminations, promotion de l'accès à la culture, laïcité, éducation à la vie affective et sexuelle, transition écologique, etc. Elles facilitent l'accès aux savoirs, à la culture académique mais aussi aux cultures populaires, afin de développer l'émancipation, l'exercice de la citoyenneté et de l'autonomie. Elles reposent sur un enseignement par les pairs et s'adressent à des publics adultes mais également à la jeunesse et à l'enfance, en particulier par le biais des structures de vacances et de loisirs.

Ainsi, face à cette nouvelle saignée à l'encontre de la jeunesse et de l'éducation populaire, nous soutenons cette année encore la création d'un fonds de soutien aux structures d'éducation populaire à destination des associations d'éducation populaire JEP et les MJC, fonds qui permettra notamment de répondre partiellement à l'impératif écologique et économique de la rénovation énergétique que rencontrent ces structures.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 219 - Sport à hauteur de 100 millions en autorisations d'engagement et 100 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme « Fonds de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 219 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°999

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Duparay et Mme Corneloup

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

			<i>(en euros)</i>
<i>Programmes</i>	<i>+</i>	<i>-</i>	
<i>Sport</i>	0	0	
<i>Jeunesse et vie associative</i>	40 000 000	0	
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	0	40 000 000	
TOTAUX	40 000 000	40 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir le financement des Colosapprenantes, supprimé dans le PLF 2026, alors que ce dispositif adémontré son efficacité éducative et sociale depuis sa création en 2020.

Dans un contexte de crise sociale, économique et ses effetsdélétères sur la population (augmentation de la délinquance, violences physiques et morales, violences intrafamiliales, atteintes sur les personnes...), cette suppression est injustifiée et incohérente.

Elle entre en contradiction avec les engagements de la France autitre de l'article 31 de la Convention internationale des droits del'enfant, qui reconnaît le droit de chaque enfant au repos, auxloisirs et aux vacances.

Elle intervient alors que la santé mentale est Grande Cause nationale 2025, et que les jeunes souffrent d'un isolement croissant, comme le souligne le rapport 2024 du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA).

En France, 1 enfant sur 3 ne part pas en vacances.

Cet amendement propose maintenir le dispositif "coloapprenantes". Pour ce faire l'action 02 du programme 163 est abondée de 37 millions d'euros et les crédits sont prélevés sur l'action 02 du programme 385.

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°421

présenté par

M. Di Filippo, Mme Corneloup, M. Hetzel et M. Duparay

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

<i>(en euros)</i>		
<i>Programmes</i>	<i>+</i>	<i>-</i>
<i>Sport</i>	35 800 000	0
<i>Jeunesse et vie associative</i>	0	35 800 000
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	0	0
<i>TOTAUX</i>	35 800 000	35 800 000
<i>SOLDE</i>	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 35,8 millions de crédits del'action « 02 – Actions en faveur de la jeunesse etde l'éducation populaire » du programme 163 « Jeunesse etvie associative », pour les orienter vers l'action n° 1« Promotion du Sport pour le plus grand nombre » duprogramme 219 « Sport ».

Les crédits du programme 163 « Jeunesse et vieassociative » s'élèvent, en 2026, à 626,6 M€ pour lefinancement de politiques en faveur des jeunes et des associations.Pour conforter les actions d'éducation populaire, il entendnotamment porter des actions de soutien au secteur des colonies devacances.

Or, les caisses d'allocations familiales(Caf) proposent déjà un dispositif d'aides aux vacances pourles jeunes issus de familles modestes, appelé Vacaf, à travers deuxprogrammes : l'AVE

(aide aux vacances enfants attribuée pour un séjour linguistique, sportif, artistique ou culturel) et l'AVF (aide aux vacances famille). Un pass colo peut également accorder aux enfants l'année de leurs 11 ans.

Plutôt que de mettre toujours plus de moyens sur des séjours ponctuels déjà financés de diverses manières, cet amendement propose de dédier une partie des crédits à la pratique sportive régulière pour tous.

Le budget alloué au Pass'Sport a été amputé de près de 35,8 millions d'euros pour cette rentrée, privant les 6/13 ans du bénéfice de ce dispositif.

Le recours à ce Pass'Sport était pourtant en progression, puisque 1,65 million de jeunes en ont bénéficié en 2024, contre 1,32 million en 2023. Le taux de recours a atteint 26 %, avec une part croissante de bénéficiaires qui sont des jeunes issus des zones rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce Pass'Sport permet de transmettre une culture sportive, les valeurs du sport et le goût de l'effort à une génération et à une société qui en ont dramatiquement besoin. Il convient donc de mettre la priorité sur le soutien à l'accès au sport dès le plus jeune âge, qui joue un rôle incomparable en matière de vivre ensemble et de ciment social, véhicule des valeurs éducatives, collectives et d'exigence essentielles pour la construction de nos jeunes et leur permet de développer fortement leurs capacités à la fois physiques et psychiques, grâce au travail et à l'engagement de nos associations et fédérations sportives.

Cet amendement propose donc de promouvoir et de soutenir en priorité la pratique du sport pour tous et de rétablir les crédits amputés au Pass'Sport, afin de rouvrir le dispositif aux enfants de 6 à 13 ans.

C'est un enjeu sanitaire et culturel décisif pour la future génération.

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°1686

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillet, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
<i>Sport</i>	0	25 000 000
<i>Jeunesse et vie associative</i>	25 000 000	0
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon ResoColo, près de 1,2 million d'enfants et d'adolescents partent chaque année en colonie de vacances, un chiffre en déclin constant à cause de l'augmentation des coûts des séjours et la diminution des soutiens publics. Le dispositif des Colos apprenantes a été mis en place en 2020 pour soutenir les départements post-crise sanitaire. Il avait permis à environ 400 000 enfants de bénéficier d'un séjour. Selon l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), 38 % des enfants ne partent pas en vacances chaque année.

Selon l'Observatoire des inégalités, près de cinq millions d'enfants ne partent pas en vacances. Dans les familles à hauts revenus, 73 % des enfants font leurs valises au moins un fois par an. Dans les foyers à bas revenus, 56 % des enfants ne partent jamais. La suppression du dispositif Colos apprenantes risque donc d'aggraver les inégalités sociales face aux vacances.

Nous déposerons un amendement de crédit afin de reconduire ce dispositif.

Les membres du groupe GDR souhaitent par cet amendement rehausser les crédits consacrés au dispositif Colosapprenantes en reconduisant les crédits de l'année dernière.

Contraints par l'article 40 de la Constitution, les membres du groupe GDR se trouvent dans l'obligation de devoir compenser toute majoration de crédit par une minoration du même montant.

L'action 02 du programme 163 est abondée de 37 millions d'euros. Les crédits sont prélevés hors titre 2 de l'action 2 du programme 219

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°2880

présenté par

Mme Herouin-Léautey, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califé, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proençal, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

(en euros)		
<i>Programmes</i>	<i>+</i>	<i>-</i>
<i>Sport</i>	0	20 000 000
<i>Jeunesse et vie associative</i>	20 000 000	0
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à maintenir le dispositif des « colos apprenantes ».

Pour 2026, le gouvernement a décidé d'une suppression sèche des "colos apprenantes" (soit -

37,5 millions d'euros). Le Sénat a voté le maintien de 10 millions d'euros pour soutenir le dispositif. Après de nombreuses relances, la Ministre nous a dit s'engager à ce que la CNAF verse 20 millions d'euros pour faire perdurer le dispositif. Par cet amendement d'appel nous demandons que ces 20 millions d'euros soient apportés d'une manière ou d'une autre aux colos apprenantes.

Les Colos apprenantes, mises en place en 2020 pour soutenir les départs post-crise sanitaire, ont permis à plus de 300 000 enfants de bénéficier d'un séjour. Après plusieurs réductions budgétaires successives, les professionnels du secteur plaident pour son maintien.

Selon l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), 38 % des enfants ne partent pas en vacances chaque année. Cette tendance risque de s'aggraver si les soutiens actuels sont supprimés.

Nous rappelons également l'impact économique local des colonies de vacances : hébergements, restauration, activités de plein air et consommation locale souvent situés dans des zones rurales ou de montagne.

Afin d'être recevable cet amendement :

- Augmente de 20 000 000 d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 du programme 163 « Jeunesse et vie associative ».
- Diminue de 20 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits du programme « Sport ».

En cas d'adoption, les auteurs de l'amendement appellent le gouvernement à lever le gage.

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 Janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT N°616

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits depaiement :

			(en euros)
Programmes	+	-	
<i>Sport</i>	0	0	
<i>Jeunesse et vie associative</i>	0	0	
<i>Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030</i>	0	5 000 000	
<i>Fonds de soutien aux associations à destination desjeunes(ligne nouvelle)</i>	5 000 000	0	
TOTAUX	5 000 000		5 000 000
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LaFrance insoumise propose la création d'un fonds de soutien

aux associations à destination des jeunes.

En juin, le gouvernement a annoncé, après plusieurs mois d'immobilisme malgré la désignation de la santé mentale en grande cause nationale 2025, un plan d'action pour la santé mentale des jeunes, assorti d'aucun budget. Or les coupes budgétaires imposées par le gouvernement ont des conséquences importantes en matière de santé mentale des jeunes : entre 2016 et 2022, la dépense moyenne de soins psychiatriques par malade, corrigée de l'inflation, a baissé de 6,1 %. On compte environ un médecin scolaire pour 13 000 élèves, un psychologue pour 1 500 élèves et un infirmier pour 1 300 élèves. Moins de 20% seulement des élèves de 6 ans passent leur visite médicale obligatoire et 60% seulement effectuent leur bilan infirmier à 12 ans.

Or ce PLF 2026 prévoit une saignée du budget dédié à la jeunesse et l'éducation populaire. Le budget alloué à l'éducation populaire baisse ainsi de 41,2 millions d'euros soit -28%, notamment en raison de la fin des colonies apprenantes. Les MJC de France, Jeunesse au Plein Air et 46 autres acteurs ont co-signé une lettre pour dénoncer la fin des colonies apprenantes alors qu'en 2023 4,7 millions d'enfants ne sont pas partis en vacances, soit 2 enfants sur 5. Dans leur lettre, les associations s'interrogent : « Dans un pays où la santé mentale a été désignée Grande Cause nationale 2025, comment comprendre quel l'Etat puisse contribuer à la fermeture d'espaces qui participent au bien-être et à la construction des jeunes ? Les colonies de vacances et les séjours de scoutisme sont des lieux, aujourd'hui rares, où un enfant peut vivre loin des écrans, respirer l'air pur, s'amuser en groupe et découvrir la richesse de la nature. Ces expériences permettent aussi aux jeunes de reprendre confiance en eux, de vivre la mixité sociale, de tisser des liens, et pour certains de s'offrir une parenthèse bienveillante dans un quotidien parfois difficile. » Ainsi, si nous ne sommes pas favorables aux colonies apprenantes, le droit au loisir, au sport, à la culture et au repos des enfants est un droit fondamental qui doit être renforcé grâce au soutien aux colonies de vacances, MJC, associations de jeunesse locales, etc.

Alors que 14 % des collégiens et 15% des lycéens présentent un risque important de dépression, il y a urgence à agir pour la santé mentale des jeunes, enjeu essentiel également pour prévenir les violences et lutter contre la radicalisation chez les jeunes. Si nous pensons que cela ne peut se faire sans recruter davantage de personnels scolaires spécialisés, nous proposons la création d'un fonds de soutien aux associations à destination des jeunes, levier essentiel pour améliorer la santé mentale et les conditions de vie des jeunes.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 385 - Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 à hauteur de 5 millions en autorisations d'engagement et 5 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme « Fonds de soutien aux associations à destination des jeunes », d'un montant équivalent en AE et CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 385 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.